

# Objectif Oman

Juin – Juillet 2023



## FAITS SAILLANTS

- *Adoption de la réforme du droit du travail, du système de protection sociale et des fonds de pension publics*
- *Hydrogène renouvelable : Engie s'engage dans la production d'ammoniac vert en Oman*
- *Transports : Oman dévoile sa stratégie de décarbonation du secteur*
- *Partenariats Public Privé : six projets sont en cours de développement, neuf autres sont envisagés*
- *Construction : le projet de ville durable et intelligente « Sultan Haitham City » est officiellement lancé*

## CLIMAT DES AFFAIRES

### **Adoption de la réforme du droit du travail, du système de protection sociale et des fonds de pension publics**

Le Sultan a signé en juillet trois décrets royaux réformant le droit du travail, le système de protection sociale et les fonds de pension publics. La nouvelle loi sur le travail était évoquée et attendue depuis une dizaine d'années – la précédente datait de 2003. La version finalement adoptée via le décret royal 53/2023 semble rechercher « une forme d'équilibre » en combinant des dispositions plus libérales qu'avant avec de nouvelles avancées sociales. La loi autorise ainsi le transfert temporaire d'employés vers un autre employeur, systématise les indicateurs de performance pour les travailleurs, facilite en principe les licenciements individuels pour cause de productivité insuffisante – après avoir laissé toutefois un minimum de six mois à l'employé pour corriger le problème –, plafonne les indemnités pour licenciement abusif à 12 mois et ouvre la possibilité de licenciement économique, sous réserve toutefois de l'approbation par un comité composé de représentants du *ministère du Travail*, du *ministère du Commerce*, de *l'industrie et de la promotion des investissements*, de la *Chambre de commerce et d'industrie d'Oman* et de la *Fédération générale des syndicats d'Oman*, qui peut également suggérer des solutions alternatives comme la réduction des heures/jours de travail, des salaires ou la mise en congés sabbatiques.

La loi introduit « en contrepartie » un certain nombre d'améliorations pour les droits des travailleurs : réduction de la durée quotidienne du travail à 8 heures (contre 8,5 heures auparavant), allongement du congé maternité à 98 jours, création d'un congé paternité de 7 jours, allongement du nombre maximal de jours de congés maladie à 182 jours par an (contre 70 jours auparavant), possibilité de reporter jusqu'à 30 jours de congés sur l'année suivante, etc. Enfin, la loi confirme et précise les obligations en matière d'omanisation des emplois : possibilité de licencier un salarié étranger en cas de recrutement d'un travailleur omanais sur son poste, obligation pour les entreprises de publier un rapport annuel sur leur stratégie en matière d'omanisation des emplois (effectifs, salaires, opportunités d'emploi à venir) et de mettre en place un plan de formation continue en faveur des employés omanais.

Le décret royal 52/2023 relatif à la *Loi sur la protection sociale*, développée avec le soutien de l'*Organisation internationale du travail (OIT)*, doit permettre pour sa part la création – ou le renforcement – de droits sociaux financés soit par l'Etat (allocations universelles notamment), soit par les cotisations sociales. Certains droits

seront réservés aux nationaux (allocations familiales de 10 OMR par mois et par enfant jusqu'à l'âge de 17 ans, allocation de 130 OMR par mois pour les personnes en situation d'handicap, allocation de 115 OMR pour les personnes âgées de plus de 60 ans, versement pendant 6 mois maximum d'une allocation chômage équivalente à 60% du salaire moyen des deux dernières années, etc.) et d'autres seront ouverts à tous, y compris les travailleurs étrangers (congé maternité, congé paternité, congé maladie, couverture en cas d'accident du travail). A noter par ailleurs que les salariés expatriés devraient conserver le droit à une indemnité de « fin de service », notamment en cas de départ à la retraite, qui sera toutefois administrée à l'avenir par un fonds de prévoyance dédié (à créer). Au-delà des grandes lignes de la réforme de la protection sociale présentées dans le décret, la mise en œuvre effective de ces différentes dispositions, qui devrait s'étaler sur les trois prochaines années selon l'OIT, nécessitera la publication d'une réglementation *ad hoc* dans les mois à venir.

Enfin, le décret royal 50/2023 relatif au fonctionnement du *Social Protection Fund (SPF)* prévoit que ce dernier regroupera désormais au sein d'une seule entité les activités de l'*Autorité publique pour l'assurance sociale (PASI)* et des fonds de pension de dix entités gouvernementales ou parapubliques (*Civil Service Employees, ministère de la Défense, Police royale omanaise, Garde royale d'Oman, Forces spéciales du Sultan, Service de sécurité intérieur, Bureau royal, Diwan de la cour royale, compagnie pétrolière nationale PDO et Banque centrale d'Oman*). Cette réforme doit notamment permettre d'équilibrer des régimes déficitaires grâce à l'apport de régimes excédentaires et d'harmoniser progressivement les prestations servies. Le SPF sera en outre chargé de mettre en œuvre la politique publique en matière de protection sociale (voir *supra*).

## INFORMATIONS MACROECONOMIQUES ET FINANCIERES

### **Inflation : la hausse des prix a décéléré au 1<sup>er</sup> semestre 2023**

Selon les données du *Centre national pour les statistiques et l'information (NCSI)*, l'indice général des prix à la consommation a progressé de +0,7% sur les six premiers mois de 2023 en glissement annuel. Dans le détail, cette faible inflation a principalement été nourrie par la hausse de +2,2% des prix des « denrées alimentaires » (23,9% de l'indice général des prix), au premier rang desquelles les produits laitiers (+9,8%), le poisson (+5,2%), les huiles (+4,8%) et les fruits (+4,3%). Parmi les autres grands postes de dépenses des ménages, les prix du « logement » (26,5% de l'indice), y compris l'eau et l'électricité dont les tarifs sont contrôlés par l'Etat omanais, et des « transports » (19,2% de l'indice) sont restés stables. Les prix des « services d'hôtellerie et de restauration » et des « équipements ménagers et quotidiens » ont pour leur part progresser de respectivement +3,7% et +2,9%. Selon les dernières prévisions disponibles du *FMI*, l'inflation moyenne en Oman pourrait atteindre +1,9% en 2023, après +2,8% en 2022.

### **Commerce extérieur : les exportations omanaises de pétrole ont reculé de -5,8% en volume au 1<sup>er</sup> semestre 2023**

La production de pétrole du Sultanat s'est élevée à 191,4 millions de barils au 1<sup>er</sup> semestre 2023, soit 1,06 million de barils par jour en moyenne, en hausse de +0,9% en g.a. selon *NCSI*. Dans le détail, la production a été soutenue par le dynamisme du condensat (+6,3% ; à 41,5 M de barils) alors que la production de pétrole brut a – légèrement – reculé (-0,4% ; à 149,8 M de barils). 153 millions de barils – soit 79,9% du pétrole produit au Sultanat – ont été exportés au 1<sup>er</sup> semestre 2023, en baisse de -5,8% en g.a. Le pétrole omanais a été vendu au prix moyen de 81,4 USD par baril sur la période, soit 9 USD de moins qu'un an auparavant.

La Chine a renforcé sa position de premier client d'Oman, dont elle a absorbé près des trois-quarts de la production pétrolière totale au 1<sup>er</sup> semestre 2023, soit 140,8 M de barils (+14,4% en g.a.). Le poids relatif du partenaire chinois dans les exportations omanaises de pétrole a ainsi grimpé à 92% – contre 76% un an plus tôt – au détriment des autres clients asiatiques du Sultanat : 4,8 M de barils vendus au Japon (-20,4% en g.a.), 2,7 M à l'Inde (-89,3% en g.a.) et 1 M à la Corée du Sud (-86,1% en g.a.).

Pour mémoire, dans le cadre des accords *OPEP+*, Oman s'est engagé en octobre 2022 à réduire sa production de pétrole brut de -40 000 b/j entre novembre 2022 et décembre 2023 – sur la base des volumes d'août

2022 –, soit un plafond de production fixé à 841 000 b/j. Le Sultanat a ensuite annoncé en avril 2023 un effort supplémentaire de -40 000 b/j entre les mois de mai et décembre 2023, abaissant ainsi le plafond à 801 000 b/j sur la période. En juin 2023, les autorités ont fait part de leur volonté de prolonger les annonces d'octobre 2022 (plafond de 841 000 b/j) sur l'année 2024.

## INFORMATIONS SECTORIELLES

### **Hydrogène renouvelable : Engie s'engage dans la production d'ammoniac vert en Oman**

Un consortium composé du groupe français *Engie*, des coréens *Posco* (aciériste), *Ewp* et *Kospo* (énergéticiens), *Samsung Engineering* (ingénierie) et du thaïlandais *FutureTech Energy* (filiale du pétrolier *PTTEP*) s'est officiellement vu attribuer le 21 juin 2023 par l'entité publique *Hydrom* la concession du « bloc 2 » à Duqm, d'une superficie de 340 km<sup>2</sup>, afin de développer en Oman une capacité de production d'ammoniac vert. Le projet prévoit jusqu'à 5 GW de nouvelles capacités éoliennes et solaires, un système de stockage d'énergie par batterie (BESS) et une usine d'hydrogène renouvelable d'une capacité maximale de 218 000 tonnes par an. L'hydrogène sera ensuite transporté par un oléoduc – à construire – jusqu'au port de Duqm, où il alimentera une usine de production d'ammoniac d'une capacité de 1,2 million de tonnes par an (mtpa). Le contrat du projet portera sur une période de 47 ans, répartie en une phase de développement et de construction de 7 ans, suivie d'une période d'exploitation de 40 ans. La construction devrait débuter en 2027, et la première livraison d'ammoniac vert à destination de la Corée du Sud est prévue pour le 2<sup>nd</sup> semestre 2030. Le coût total du projet pourrait s'élever à environ 7 Md USD selon *Reuters*.



En parallèle, le « bloc 1 » de Duqm a été attribué – début juin 2023 – au consortium « *Amnah* » composé du fonds d'investissements *Copenhagen Infrastructure Partners*, du spécialiste danois des EnR *Blue Power Partners* et de l'entreprise omanaise *Al Khadra* (filiale du groupe *Hind Bahwan*). Le projet, d'un coût de 6 Md USD selon la presse, prévoit la production de 200 000 t/an d'hydrogène vert sur la base d'une capacité EnR de 4,5 GW. L'hydrogène produit pourrait être consommé localement dans le cadre du développement de projets « d'aciéries vertes ». Pour mémoire, les autorités omanaises ont désigné trois zones d'une surface totale de 50 000 km<sup>2</sup> – dans les régions de Duqm (centre), d'Al Jazir et du Dhofar (Sud) – pour la mise en œuvre de projets de production d'hydrogène vert. Une première phase (« *Phase A* ») pour l'attribution de cinq blocs de production d'une surface totale de 1 900 km<sup>2</sup>, dont deux à Duqm – déjà attribués (voir *supra*) – et trois à Salalah – appels d'offres lancés à l'été 2023 pour des signatures espérées à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 –, est en cours.

L'attribution de ces premiers blocs confirme la volonté des autorités omanaises d'accélérer le rythme sur le développement de la filière locale de production d'hydrogène vert (décret royal sur le cadre réglementaire en mars 2022, création d'*Hydrom* en octobre 2022, appel d'offres pour désigner une société de conseil en charge des master-plans des infrastructures en juin 2023, etc.). Le Japon, la Corée du Sud et l'Europe sont identifiés comme les principaux débouchés à l'export. L'hydrogène vert omanais bénéficierait de fait d'un coût de production parmi les plus faibles du monde selon un récent rapport de l'*Agence Internationale de l'Energie (AIE)*, soit 1,6 USD/kg en 2030 contre 2,7 USD pour l'Europe et 3,8 USD pour le Japon. Oman pourrait ainsi devenir le 6<sup>e</sup> exportateur mondial d'hydrogène et le 1<sup>er</sup> exportateur de la région Moyen-Orient d'ici 2030 selon l'*AIE*. La troisième édition du *Green Hydrogen Summit Oman*, prévue à Mascate du 12 au 15 décembre 2023, devrait donner lieu à un nouvel exercice de communication offensive des autorités omanaises à l'adresse des observateurs et des investisseurs étrangers.

### **Transports : Oman dévoile sa stratégie de décarbonation du secteur**

Le *ministère des Transports, des communications et des technologies de l'information* a dévoilé sa stratégie de décarbonation du secteur des transports. Pour ce faire, un plan de développement de la « mobilité verte » en trois phases a été élaboré. A court terme, les autorités omanaises souhaitent notamment promouvoir l'usage des véhicules électriques. 145 stations de recharge seront disponibles d'ici fin 2023 selon le ministre Said Al Maawali et ce nombre sera porté à 250 d'ici 2040. Des incitations fiscales – exemption de TVA, de taxe douanière et de droits d'enregistrement – pour l'achat de véhicules électriques sont aussi prévues. L'utilisation de piles à hydrogène pour les camions parcourant de longues distances, ainsi que le recours aux biocarburants, seront de plus encouragés.

A moyen terme, les autorités prévoient de se concentrer sur le développement du réseau de transports publics, via notamment la mise en place de nouvelles lignes de bus et de voies réservées au covoiturage. Une fois ces infrastructures déployées, une ligne de métro pourra ensuite être créée à Mascate. Dans le cadre de la présentation de ses travaux sur le « Plan directeur du Grand Mascate », qui devrait entrer en vigueur début 2024, le *ministère du Logement et de la planification urbaine* a ainsi dévoilé en juin 2023 le tracé envisagé de ce futur métro. De type *LRT*, il devrait relier les quartiers de Seeb à Matrah sur une distance de 55 km.

En parallèle, les autorités souhaitent également favoriser l'utilisation de carburant durable pour les avions, établir un centre régional d'approvisionnement en carburant vert pour les navires, réduire les émissions des ports omanais et moderniser les stations-services, y compris avec des bornes hydrogène. A plus long terme enfin, les autorités évoquent la transition vers des véhicules autonomes respectueux de l'environnement sans plus de précisions. Pour mémoire, le secteur des transports est actuellement responsable de 18% des émissions de CO2 en Oman.

### **Partenariats Public Privé : six projets sont en cours de développement, neuf autres sont envisagés**

Le *ministère des Finances* a révisé la liste des projets que les autorités souhaitent développer selon un schéma de Partenariat Public Privé (PPP). Six projets sont d'ores et déjà approuvés dans les domaines de l'éducation, de la santé, des transports, de la pêche et des TIC : i) PPP de 20 ans pour la conception, le financement, la construction et la maintenance de 42 écoles (*Request For Proposal* transmise à des entreprises préqualifiées ; offres attendues en août 2023), ii) PPP de 15 ans pour la fourniture de services de dialyse (étude de faisabilité achevée ; envoi de la *RFP* prévu au 3<sup>e</sup> trimestre 2023), iii) PPP de 20 ans pour le développement et l'équipement d'un centre de désintoxication de 40 lits à Sohar (*RFP* transmise ; offres reçues en juin 2023), iv) PPP pour la conception, le financement, la construction, l'opération et la maintenance d'une route à péage pour camions entre Salalah et Thumrait (*Request For Qualifications* transmise en mars 2023 ; annonce des préqualifiés attendue à l'été 2023), v) PPP pour le développement, l'opération et la maintenance du port de pêche de Liwa (envoi de la *RFP* prévu au 4<sup>e</sup> trimestre 2023) et vi) PPP pour l'amélioration, le financement, l'opération et la maintenance de la plateforme en ligne *Invest Easy* sous la responsabilité du *ministère du Commerce, de l'industrie et de la promotion des investissements* (appel d'offres prévu au 4<sup>e</sup> trimestre 2023).

Au-delà de ces projets déjà approuvés, neuf autres PPP sont envisagés par les autorités dans les secteurs de la santé (unité de santé mentale au sein de l'hôpital d'Al Massara, externalisation de la gestion d'installations médicales, services de diagnostic), de l'éducation (transport scolaire, opération d'écoles), des transports (tunnel routier entre les quartiers de Bausher et d'Al Amerat), du sport (centre sportif), de l'agriculture (centre de quarantaine animale) et de l'administration (système central d'inspection).

**Construction : le projet de ville durable et intelligente « Sultan Haitham City » est officiellement lancé**

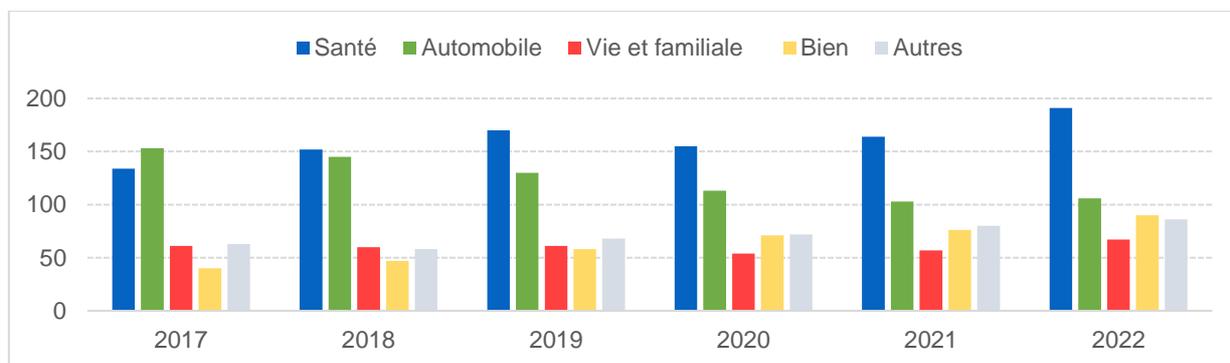
Les autorités omanaises ont officiellement lancé le projet de construction de la ville durable et intelligente « Sultan Haitham City » dans le wilayat de Seeb. Prévues pour être développées en quatre phases successives entre 2024 et 2045, cette nouvelle ville devrait s'étendre sur une surface totale de 15 millions de m<sup>2</sup>. 20 000 logements, 39 écoles, 25 mosquées, 11 établissements de santé, des installations sportives, des unités de traitement des eaux usées et de production d'énergie à partir de déchets permettront d'accueillir jusqu'à 100 000 habitants selon les autorités. Dans le sillage de ce lancement officiel, le *ministère du Logement et de la planification urbaine* a annoncé la signature de plusieurs accords de développement et de partenariat en lien avec le projet pour une valeur totale de 1,2 Md OMR (3,1 Md USD) sans plus de détails toutefois. A noter que d'autres projets similaires de villes durables sont également envisagés par les autorités : Bausher City (6,2 millions de m<sup>2</sup>), Manah City (6 M de m<sup>2</sup>), Sohar City (6,7 M de m<sup>2</sup>) et Salalah City (5,3 M de m<sup>2</sup>).

**Assurances : une activité soutenue en 2022, portée notamment par les segments « santé » et « vie »**

Le nombre de polices d'assurance émises par les compagnies actives en Oman a augmenté de +13,8% en 2022, à 2 millions d'unités. Le montant total des primes collectées a progressé pour sa part de +12,8% sur la même période, à 541 M OMR (1,4 Md USD). Dans le détail, la hausse du montant des primes a atteint +16,9% pour l'« assurance santé » (35,4% des primes collectées ; 1<sup>er</sup> segment du marché), +3,8% pour l'« assurance automobile » (19,7% des primes), +18% pour l'« assurance des biens immobiliers » (16,6%) et +17,4% pour l'« assurance vie et familiale » (12,4%). A noter que la proportion des primes d'assurance reposant sur la *charia* (assurances « takaful ») a légèrement baissé en 2022, représentant 14% de l'ensemble des primes perçues, contre 15% en 2021.

En contrepartie, les compagnies d'assurance actives en Oman ont versé pour 317 M OMR (824 M USD) d'indemnités en 2022, montant en hausse de +9,4% sur un an. Ces dernières ont par ailleurs enregistré un profit de 29 M OMR (77 M USD), en hausse de +14,5% en g.a. Pour mémoire, le secteur des assurances du Sultanat comptait dix-neuf compagnies – dix omanaises et neuf étrangères – et une trentaine de courtiers agréés en 2022. En matière de part de marché, trois compagnies omanaises ont concentré à elles seules plus de la moitié des primes du secteur : *National Life & General Insurance Company* (30,4% des primes collectées), *Dhofar Insurance Company* (11,9%) et *Al Madina Insurance Company* (8,3%).

Evolution des montants des primes d'assurance collectées (en millions de rials omanais)



Source : Capital Market Authority

**Copyright**

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique de Mascate.

**Clause de non-responsabilité**

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les possibles erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



Auteur : Service Économique de Mascate

Rédigé par : Fabien Gleizes, Adrien Rebet

Revu par : Fabien Gleizes  
Chef du Service Économique de Mascate

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/OM>